



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 41194

Texte de la question

M. Adrien Zeller appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation difficile et parfois precare des chomeurs de longue duree, ages de cinquante-cinq ans ou plus, justifiant de quarante annees de cotisation. Il lui demande d'envisager en leur faveur la possibilite de beneficier, avant l'age de soixante ans, d'une retraite a taux plein, et a defaut, de prendre les initiatives necessaires en vue de l'extension a leur profit de l'accord du 6 septembre 1995, de facon a leur assurer un revenu egal a 65 p. 100 de leur salaire avec un minimum garanti.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41194

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3799